

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 septembre 2011, à 19 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :     Madame Edith Coulombe  
                                  Monsieur François Du Sablon  
                                  Madame Lisa Kennedy

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Michel Chatigny et le directeur du Service des travaux publics monsieur Jean-Pierre Coache sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Rapport de l'ouverture des soumissions – mandat à un consultant pour le projet de réfection de la toiture du complexe municipal;
4. Réparation majeure du loader Case 1998 de l'écocentre;
5. Protocole d'entente avec la Ville de Québec – sports de glaces;
6. Période de questions;
7. Levée de l'assemblée.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 18, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés.: 291-11

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur Robert Miller.

Considérant que chaque membre du conseil a reçu un avis de convocation de la manière prévue au Code municipal et que les membres du conseil présents forment quorum;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 292-11

**RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – MANDAT À UN CONSULTANT POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU COMPLEXE MUNICIPAL**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2011 prévoit les sommes nécessaires pour les dépenses inhérentes aux travaux de réfection de la toiture du complexe municipal;

Considérant que le Service des travaux publics a invité quatre entreprises à soumissionner pour des services professionnels (architectes), dans le cadre de la réfection de la toiture du complexe municipal, projet numéro AD-0801;

Considérant que la plus basse soumission reçue, soit celle de Onico architecture, pour un montant de 5 308,91 \$ est conforme aux exigences de la municipalité;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil accorde le mandat à l'entreprise Onico architecture, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance dans le cadre de la réfection de la toiture du complexe municipal au coût de 5 308,91 \$ incluant les taxes applicables.

L'étape numéro 3 du mandat sera effective suivant l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du complexe municipal.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt à être adopté à cet effet (poste budgétaire numéro 22-100-10-411), projet numéro AD-0801.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 293-11

**RÉPARATION MAJEURE DU LOADER CASE 1998 DE L'ÉCO-CENTRE**

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de soumissions, sur invitation, pour la réparation du vilebrequin entraînant les culasses du moteur du chargeur Case 821-B, 1994;

Considérant que le fournisseur Mic-À-Nic a soumis un prix ferme pour ladite réparation;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil octroie le contrat pour la fourniture et la réparation du vilebrequin entraînant les culasses du moteur du chargeur Case 821-B, 1994, au fournisseur Mic-À-Nic pour un montant total de 4 439,84 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit à son estimation.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-325-05-525.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 294-11

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC – SPORTS DE GLACES**

Considérant que la municipalité désire permettre aux jeunes jusqu'à 21 ans de poursuivre leur activité sportive;

Considérant que l'estimé des inscriptions avait été basé sur les inscriptions des jeunes jusqu'à 21 ans;

Considérant que le changement de limite d'âge ne changera pas les prévisions budgétaires;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil autorise le Service des loisirs et de la culture à changer la limite d'âge concernant le remboursement de 50% de la tarification supplémentaire pour l'inscription aux sports de glace à la ville de Québec. L'âge limite passera de 18 ans à 21 ans.

Adoptée à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés. : 295-11

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 31, l'ordre du jour étant épuisé, il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

---

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Michel Chatigny, directeur général  
et secrétaire-trésorier